

**A Mesdames et Messieurs**

**Les Bourgmestres, Echevins, Directeurs généraux, Directeurs financiers et Receveurs régionaux de communes**

**Les Présidents de CPAS, Membres du Bureau permanent, Directeurs généraux, Directeurs financiers et Receveurs régionaux de CPAS,**

**Les Présidents et Membres des Collèges Provinciaux, Directeurs généraux et Directeurs financiers des Provinces**

**Objet : Transmission des fichiers SIC relatifs aux comptes 2025**

Madame, Monsieur,

Par circulaire du 11 décembre dernier, j'ai attiré votre attention sur la planification, pour l'exercice 2026, des différents reportings budgétaires liés à la mise en œuvre des règles européennes en matière de gouvernance budgétaire. Comme le Fédéral, les Régions et les Communautés, les communes, CPAS et provinces sont appelés à contribuer, chaque année, à la transmission de données budgétaires et comptables nécessaires aux obligations de reporting auprès d'EUROSTAT et de la Commission européenne.

La première échéance importante de l'année 2026 concernait l'envoi des comptes provisoires 2025 à la mi-février. À ce stade, il apparaît toutefois que toutes les transmissions attendues n'ont pas encore pu être finalisées. Cette situation complique le travail de consolidation mené par l'Institut des Comptes nationaux, ainsi que le respect, par la Région wallonne, du calendrier de transmission auquel elle est tenue.

Je tiens, à cet égard, à remercier les pouvoirs locaux qui ont déjà transmis leurs données dans les délais impartis. Pour les entités qui n'auraient pas encore pu finaliser l'ensemble des démarches requises, j'invite chacune à régulariser sa situation dans les meilleurs délais, s'agissant tant des comptes antérieurs encore attendus que des prochaines transmissions relatives à l'exercice 2025. Le SPW Intérieur et Action sociale reste naturellement disponible pour accompagner les pouvoirs locaux qui rencontreraient des difficultés techniques ou organisationnelles dans ce cadre.

La prochaine échéance majeure porte sur la transmission des comptes définitifs de l'année 2025. Ceux-ci devront permettre au SPW Intérieur et Action sociale d'assurer, dans les délais requis, la transmission consolidée à l'Institut des Comptes nationaux, prévue le 17 août prochain. À cette fin, il est important que les comptes 2025 soient arrêtés par les conseils dans le respect du calendrier applicable et transmis à l'administration régionale dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Dans un souci de bonne coordination avec l'ensemble des acteurs concernés, j'invite dès lors chaque pouvoir local à porter une attention particulière au respect de ces échéances. Une transmission complète et ponctuelle des données constitue en effet un élément essentiel de la qualité du pilotage budgétaire, au bénéfice tant des entités locales que de la consolidation régionale et nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux**

**François DESQUESNES**

